

INFO REAU



OCTOBRE 2012

N°20

LE COMITE DE REDACTION

DE L'INFO REAU

Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles, qui se réunit pour réaliser le bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer en fonction de vos compétences, pour écrire des articles, réaliser des interviews, de façon régulière ou ponctuelle.

**N'attendez pas,
venez nous rejoindre.**

Lundi 12 novembre 2012

à 9 heures en mairie



ERRATUM

Deux erreurs se sont glissées dans l'Info Réau de juin 2012.

- Le Club de Loisirs est accessible à tous les réaltais à partir de 18 ans.

- VIS TA FORME : coordonnées : 01.60.60.03.23

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A CE NUMERO:

AUZET Alain
BAILLON Michel
BOEY Christian
FOUGERON Sonia
HERY Jacques
MARTIAL Laurent

BEAUJOUAN Roselyne
PADUA Elisabeth

LA VIE A REAU	PAGE 4
LA VIE ASSOCIATIVE	PAGE 10
LA RUBRIQUE DES ENFANTS	PAGE 12
LA VIE A L'ECOLE	PAGE 13
LE BON COIN	PAGE 13
LE CARNET DE REAU	PAGE 13
LA GALERIE DES PORTRAITS	PAGE 14
LA SAGA DE REAU	PAGE 16
BREVES	PAGE 20
REAU PRATIQUE	PAGE 22



Chères Réaltaises, chers Réaltais,

Nous voici à nouveau au rendez-vous de cet INFOREAU de l'Automne, dernière ligne droite avant la fin de cette année 2012, que j'avais qualifié d'année de transition, et de préparation des réalisations des prochaines années.

En terme de préparation, l'équipe municipale n'a pas chômé, permettant ainsi à nos projets « majeurs » de se présenter sous un meilleur jour. Les acquisitions de terrains pour réaliser la future liaison douce entre le Bourg de Réau et Ourdy semblent désormais possibles, et l'assainissement du hameau de Villaroche deviendra une réalité en 2013, les travaux réalisés par le SAN de Sénart (d'une durée de 9 mois) devant démarrer au printemps prochain.

Nous allons également ouvrir dans les prochains jours les candidatures pour la réalisation du diagnostic de l'église, qui devrait être conduit courant 2013, afin de déterminer les travaux futurs à réaliser pour la préservation du bâtiment.

La bibliothèque est ouverte depuis le mois de Juin, même si sa fréquentation n'est pas à la hauteur de nos espérances ni de la demande, qui semblait pourtant assez importante. Je vous invite donc à la découvrir et à vous y inscrire sans tarder.

Nous avons installé à la rentrée des jeux pour les enfants dans le Bourg et espérons pourvoir faire de même à Villaroche, dès lors que nous aurons acquis des terrains, ce qui, aujourd'hui, semble envisageable.

Le sud de la rue Frédéric Sarrazin s'est vu équipé d'éclairage public, et nous poursuivons notre programme d'embellissement du Bourg, avec un fleurissement des candélabres et barrières de rue réussi durant l'été, et le déplacement des containers à verres et journaux en sortie de la rue de Cramayel. Ce chantier ne s'arrêtera pas là, d'autres aménagements viendront prochainement.

Quelques travaux prévus au budget 2012 restent à réaliser, comme le remplacement du chauffage de la salle des fêtes, la pose d'un éclairage supplémentaire au stade, etc.

J'en profite pour remercier les employés (es) de la commune pour leur très grande implication dans la réussite des projets initiés par les élus.

Autre sujet d'importance, le PLU a été mis en révision, et vous aurez dans les mois qui viennent l'occasion de vous exprimer sur le sujet au cours d'une enquête publique.

Le futur sera tout aussi chargé, la commission Travaux planche actuellement sur les investissements de 2013, et je serais probablement en mesure de vous en dire davantage lors de notre rencontre à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire, au mois de Janvier.

Il me reste à vous souhaiter un agréable automne. Je vous donne néanmoins rendez-vous le 11 Novembre pour la cérémonie de commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.

Honorer les enfants de la commune morts pour la France dans ce conflit, c'est honorer ceux grâce à qui notre présent est possible, et c'est aussi se prémunir contre d'éventuels conflits à l'avenir.

Au plaisir d'échanger quelques mots avec vous au détour d'une rue, à très bientôt.

**Alain AUZET,
Maire de REAU**



DESTINATION REAU

Pour sa deuxième participation aux journées Européennes du Patrimoine, la commune de Réau (mairie, commerçants, bénévoles) s'est mobilisée pendant plusieurs mois pour organiser cette nouvelle aventure « DESTINATION REAU » déclinée sous le thème du « **Quand Réau se décode** », avec le soutien de 26 partenaires.



Plus de 3000 visiteurs au Musée SAFRAN

**SAMEDI & DIMANCHE
15 ET 16 SEPTEMBRE 2012
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE**

DESTINATION 
réau

**Quand
Réau
se déCODE**

L'ÉGLISE  **BROCANTE**

MACARONS **MUSÉE SAFRAN**

MARCHE DU TERROIR **PAIN**
RESTAURANT

<http://destinationreau.blogspot.fr>

**2 petits trains touristiques
et une calèche le dimanche**



Nettoyage par un livreur public - Imp. de Confiant



Un grand merci à Mesdames Joëlle HUMBLLOT et Denise HEURTAULT pour avoir donné de leur temps en tant que bénévoles à l'église, pour la journée de patrimoine.



LA VIE A REAU

DESTINATION REAU

Cette manifestation a pris de l'ampleur cette année avec l'ajout de nouvelles animations, telles que la balade en calèche, la représentation de danses briardes, le deuxième petit train, un menu « brasserie » à l'Auberge le Réau.



Dégustation des fameux Macarons de REAU ainsi que des produits présentés dans le cadre d'un marché des producteurs locaux.

Un partenariat réussi puisque de nombreux visiteurs se sont pressés pour découvrir les ressources et le potentiel de Réau en profitant des nombreuses animations gratuites proposées sur tous les sites en empruntant les petits trains touristiques qui ont sillonné la commune tout le dimanche.



Et, cerise sur le gâteau : le soleil était de la fête cette année. Alors, vivement l'année prochaine !



VELOFOLIES

C'est le dimanche 23 Septembre que se sont déroulées les "Vélofolies" de SENART.

Cette initiative pour encourager la pratique du vélo, désormais bien connue des Réaltais, a de nouveau traversé notre commune, à la plus grande joie des participants.

La commune remercie les bénévoles pour leur participation au service de la réussite de cet évènement intercommunal.



TOUR DE France FEMININ



Le mercredi 08 aout s'est déroulée la 5ème étape de la route de France Féminine Internationale (tour de France féminin).

Cette étape, longue de 125 km entre Pontault-Combault (77) et Châlette sur Loing (45), a permis aux réaltais d'encourager les efforts des athlètes féminines lors de leur passage dans la rue Frédéric Sarrazin.

L'étape du jour a été remportée par Chloé HOSKING en 3h08'36" - moyenne 39,799 km/h.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les lauréats au concours des maisons fleuries sont :

- 1er Madame BERNARD Marylise
- 2ème ex éco :
 - Madame RICHARD Marie-Hélène
 - Madame SAINT HUBERT Nicole

Les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2013.



LOTO

Le comité des fêtes avait organisé le 23 septembre dernier un loto et a été très déçu du manque de participants.

Seulement une vingtaine de personne était présente. Malgré tout, de nombreux lots ont été remportés à la joie des participants.

Un grand merci pour les bénévoles et surtout pour leur dévouement.



Une artiste à Réau



A 60 ans, Françoise RAYNAL accumule les récompenses.

Après la médaille de bronze en juin 2008, elle se voit à nouveau récompensée de son travail par la remise de la médaille d'étain des Arts-Sciences et Lettres fin juin 2012.

« C'est un accomplissement pour mon travail et le temps que je passe à peindre. La récompense d'une vie, c'est une grande fierté » souligne Françoise RAYNAL, qui peint près de deux heures par jour.

A son actif, près de 200 tableaux. Des natures mortes mais aussi des nus, « ma principale inspiration. A Réau, il y a un cadre qui favorise l'inspiration. Je vais aménager ma terrasse pour créer un atelier de peinture » conclut-elle.

Contact : francoiseraynal@sfr.fr

BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que depuis fin juin, la bibliothèque a ouvert ses portes .



Le fond littéraire est constitué d'environ 1000 ouvrages mis à disposition par la Médiathèque de Seine et Marne, auquel s'ajoute les livres offerts par les habitants de la commune.

Nous vous rappelons que l'inscription et le prêt de livres sont entièrement gratuits.

Horaires d'ouverture au public :

- le Mardi de 16h30 à 18h00
- Le Mercredi de 17h00 à 19h00
- Les samedis suivants de 10h00 à 12h00:
 - 27 octobre
 - 10 novembre
 - 24 novembre
 - 8 décembre

N'hésitez pas, nous seront très heureux de vous accueillir.

Vous trouverez joint au bulletin municipal une fiche d'inscription à la bibliothèque

Elle est provisoirement située dans le bâtiment modulable, dans la continuité de celui accueillant la garderie à **côté de l'école, Chemin du Savoir.**



MANDAT DE NOËL

Comme l'année précédente, l'attribution du mandat de Noël est soumise à condition de ressources.

Pour une personne seule le montant du revenu brut mensuel* ne doit pas dépasser 2000 €.

Pour un couple, le montant du revenu brut mensuel* ne doit pas dépasser 2500 €.

Pour bénéficier de ce mandat de Noël 2012, nous demandons aux personnes âgées de 65 ans et plus, y compris celles qui en bénéficiaient déjà précédemment, de déposer auprès du secrétariat de la mairie, une copie de leur avis d'imposition reçu en 2012 sur les revenus de 2011 et un relevé d'identité bancaire (pour la première demande où si vous avez changé de compte) avant le 15 novembre 2012.

REPAS PORTAGE

Nous rappelons que la commune propose un service de portage de repas, pour les personnes âgées, ou rencontrant des problèmes de santé.

Les repas sont fabriqués par notre prestataire de repas de cantine, les menus et le grammage sont adaptés à des personnes adultes.

Le tarif du repas est de 3.92 €, et est livré à votre domicile avant midi.

BON DE COMBUSTIBLE HIVER 2012/2013

Chaque année le CCAS octroie des bons de combustibles aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau sous conditions de ressources.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Fournir l'avis d'imposition ou de non imposition reçu en 2012 sur les revenus 2011.
- Copie des factures de chauffage (EDF, bois, Fuel...) de septembre 2011 à septembre 2012.
- Faire une demande écrite auprès du secrétariat du CCAS pour la première année, les années suivantes la demande est **reconduite sur simple transmission en mairie d'une copie de l'avis d'imposition et des factures de chauffage de l'année.**

Un seul bon de chauffage est attribué par foyer et pour une habitation principale. Le montant de ce bon est déterminé en fonction du quotient familial et de la situation de la famille.

Peuvent prétendre à ce bon :

- Les personnes vivant seules et ayant un revenu brut mensuel* maximum de 1500 €.
- Les personnes en couple et ayant un revenu brut mensuel* maximum de 2000 €.

Pour l'hiver 2012-2013, les documents doivent être déposés au secrétariat de la mairie avant le **15 novembre 2012.**

**Revenu brut mensuel 2011 = revenu brut déclaré avant abatement sur la feuille d'imposition 2011 divisé par 12*

TRAVAUX

Plusieurs travaux ont été réalisés ces derniers mois :

- le gravillonnage de la route d'Ourdy, opération indispensable afin de maintenir en état le revêtement, a posé quelques problèmes compte tenu des conditions météorologiques et de la période choisie.
- la réalisation d'une chape afin de déplacer les conteneurs d'apports volontaires de verres et journaux, en sortie de la rue de Cramayel
- L'achat et la pose de deux défibrillateurs (un au stade de football et un dans la salle des fêtes).



TRAVAUX

- la peinture intérieure de l'ancienne cantine.
- la pose de jeux pour enfants près de la salle des fêtes.
- le remplacement des portes de la salle des fêtes.
- le remplacement des tables de la salle des fêtes.
- une extension de l'éclairage public au sud de la rue Frédéric Sarrazin (jusqu'au panneau d'entrée de commune).
- la pose d'une prise afin de permettre l'installation d'une guirlande lumineuse à Villaroche.
- des travaux sur la chaudière de la Mairie.



La fin de l'année devrait voir l'installation de bancs couverts pour les remplaçants et entraîneurs ainsi qu'un éclairage supplémentaire au stade de football, afin de mieux éclairer l'ensemble du terrain.

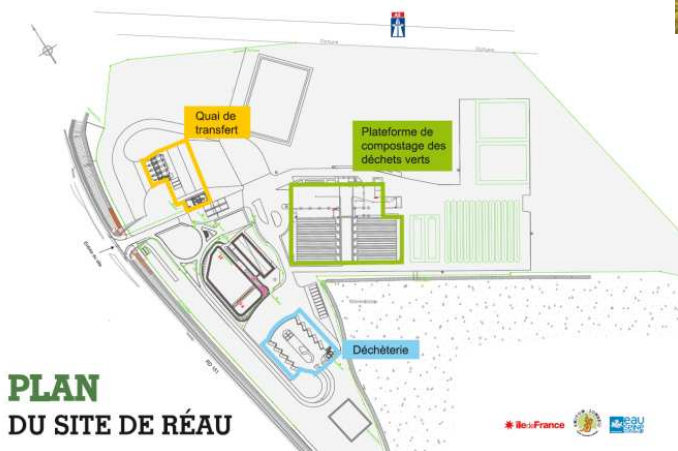
Le chauffage de la salle des fêtes sera remplacé par un équipement plus performant et moins bruyant.

Site de Réau

SMITOM_LOMBRIC

Construction de la plateforme de compostage de déchets verts, de la déchèterie et du quai de transfert.

Financés par le SMITOM_LOMBRIC, la région Ile de France et l'agence de l'eau Seine-Normandie, le projet démarré en Avril 2012 se terminera début 2014.



**PLAN
DU SITE DE RÉAU**

Le site permettra d'accueillir :

- une plateforme de compostage des déchets verts (représentée en vert sur le schéma)
- un quai de transfert (représenté en jaune sur le schéma) limitant ainsi le nombre de transports de déchets ménagers vers le centre de tri de Vaux le pénil.

- une déchèterie (représentée en bleu sur le schéma) pour les habitants de Réau et des communes limitrophes, qui viendra compléter le service déjà apporté par la déchèterie de Savigny le Temple. L'accès en déchèterie sera gratuit pour les habitants. Les déchets recueillis à la déchèterie restent inchangés : pots de peinture, les déchets végétaux (branches d'égavage, tonte...), les gravats, les déchets d'équipements électriques et électroniques (lave vaisselle, télévision, ordinateurs...)



FORUM DES ASSOCIATIONS



Une nouveauté a fait son apparition cette année lors du forum.

TAEKWONDO

Cours le **mercredi de 17h30 à 18h30**

Dans l'ancienne cantine rue Frédéric Sarazin.
(parking de la salle des fêtes)

Pour tout renseignements :

Monsieur VRTIC ☎06.87.21.81.94

Florian.vrtic@gmail.com



QI GONG

Cours le **jeudi de 19h00 à 20h15**

Dans la salle des fêtes

Pour tout renseignements et inscription :

Association Harmonie & Equilibre

6 rue de Limoges Fourches

77550 REAU

Madame DAGUET- Présidente : 06.24.31.29.93

Membres actifs : 06.71.09.57.98, 06.86.08.01.72 et 06.18.61.15.11



« GOLF LA CROIX DES ANGES »

Sport de loisir et de détente, à la portée de tous, à pratiquer en solitaire ou en équipe, il vous apportera :

convivialité, respect de la nature et des règles, réflexion, concentration et avant tout beaucoup de plaisir...

Pour tout renseignements :

Président : Monsieur HURET

☎ 01 60 60 18 76

☎ 01.64.88.06.31

huret.guy@neuf.fr

Matériel à votre disposition



CLUB DE LOISIRS

Vous souhaitez rompre avec la solitude ?

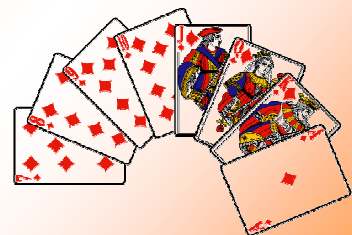
Rendez-vous **tous les mercredis**

De 14h00 à 17h00

Dans l'ancienne cantine

Pour tout renseignement, contactez

Mr HERY au 01 60 60 99 60



FORUM DES ASSOCIATIONS

VIS TA FORME

Cours de gymnastique volontaire

Le vendredi de 19h30 à 20h30

Dans la salle des fêtes

Pour tout renseignements :

☎ 01.60.60.03.23



VITADANCE

Toutes les activités proposées ont lieu dans la salle des fêtes

Zumba : **mardi de 19h à 20h**

Danse urbaine : **mercredi de 15h à 19h**

Zumba : **vendredi de 18h15 à 19h15**

Pour tout renseignements :

☎ : 07 70 78 97 58
vitadance@live.fr



REAU SPORT LOISIRS

Entraînement tous les **jeudis soir à partir de 20h00** sur le stade municipal de Réau.

Recherche joueurs de foot vétérans pour évoluer en championnat du dimanche matin saison 2012/2013.

Pour tout renseignements : Monsieur Didier HERY :
06.03.65.70.07 ou Evelyne SZYBIAK 06.16.22.09.98

DATES DES PROCHAINS MATCHS ALLER A DOMICILE

ANCIENS 2EME DIVISION

Dimanche 28 octobre

Dimanche 18 novembre

Dimanche 2 décembre

CDM DEUXIEME DIVISION POULE A

Dimanche 21 octobre

Dimanche 25 novembre

Dimanche 9 décembre

DATES DES PROCHAINS MATCHS RETOUR A DOMICILE

ANCIENS 2EME DIVISION

Dimanche 25 novembre

Dimanche 9 décembre

Dimanche 20 janvier 2013

CDM DEUXIEME DIVISION POULE A

Dimanche 28 octobre

Dimanche 18 novembre

Dimanche 2 décembre

COMITE DE JUMELAGE MAURITANIE/REAU

Pour tout renseignements :

Président : Monsieur YAMBEN

☎ 06.62.63.93.31

Isidor.yamben@wanadoo.fr



LES HORAIRES COMMUNIQUES SONT DONNES A TITRE INDICATIF. POUR PLUS DE PRECISION N'HESITEZ PAS A CONTACTER LES ASSOCIATIONS.




Natation

À la Natation on a fait une danse, mais ce n'était que les filles qui faisaient la danse. Nous l'avons montrée aux garçons. L'ors de la dernière séance j'aurais aimé faire le grand toboggan. Nous avons fait un parcours, il y avait 2 groupes. il y en avait qui avait des Frite. On pourrait faire plein de chose.

J'adore 



Je suis Nager!!!
Iaaah!!! 



EFFECTIFS

Au 4 septembre, l'école totalise un effectif de 123 élèves, répartis de la façon suivante :

Petite section :	9
Moyenne section :	16
Grande section :	15
CP :	17
CE1 :	14
CE2 :	17
CM1 :	16
CM2 :	19

REMISE DES LIVRES

Jeudi 18 juin, Madame DAVID Maire Adjointe au scolaire et Monsieur AUZET, Maire, ont remis aux élèves de CM2 un dictionnaire français/anglais ainsi qu'un dictionnaire des synonymes.

Cette année, l'Education Nationale a également offert aux élèves de CM2 un livre d'Alphonse DAUDET intitulé « les lettres de mon moulin »

Un goûter de fin d'année scolaire a également été offert par la commune à tous les élèves de l'école.

VACANCES SCOLAIRES 2012-2013

Vacances de la Toussaint :

Du vendredi 26 octobre au soir
Au lundi 12 novembre au matin

Vacances de Noël :

Du vendredi 21 décembre
Au lundi 7 janvier au matin

Vacances d'hiver :

Du vendredi 1er mars au soir
Au lundi 18 mars au matin

Vacances de printemps :

Du vendredi 26 avril au soir
Au lundi 13 mai au matin

Vacances d'été : vendredi 5 juillet au soir



LE BON COIN

Rubrique, dans laquelle vous pouvez faire circuler des informations entre réaltais.

**“ Il s'agit de biens et de services
non payants ou de propositions d'emploi.”**

Pour tout renseignement ou pour transmettre vos annonces vous pouvez contacter Sonia en mairie au 01.60.60.90.03 ou bien par mail à mairie.de.reau.sfougeron@orange.fr



Cherche généreux donateur
d'une télévision
06.67.05.74.10

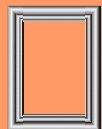
ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Parc du Plessis Picard
Cédric CLERQUI RENARD 24/04/2012

Bourg
Anaïs ARNAL MARMONT 23/04/2012





LA GALERIE DES PORTRAITS

Dans ce numéro, nous terminons la galerie des portraits de nos élus.

Michel ROGER Conseiller municipal

Arrivé sur la commune en 2004 avec son épouse par hasard et opportunité professionnelle en s'installant au Château du Plessis Picard.

Aujourd'hui, ils y restent par amour de ce typique, attachant et singulier village dont les destinées leur importent au regard de l'investissement affectif qu'ils ont fait.

En mars 2008, il fut élu Maire jusqu'en décembre 2010.

Pendant son mandat de Maire, il a entre autre :

- Engager la demande d'une liaison douce entre Ourdy et Réau,
- Permis l'ouverture de la nouvelle école en sécurisant l'accès,
- A permis de désigner le nom des habitants de Réau,
- Lancé le jumelage avec une commune de Mauritanie DAR EL BARKA,
- A signé une convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France en vue de la transformation de la Zone d'Activité BOUZIGUES en logement,
- Soutenu le financement des locaux pour la création d'une micro crèche.

Portrait en quelques mots.

Marié
2 enfants

Directeur d'une
maison de retraite

Président de l'Association d'Aide aux
Victimes d'Infraction Pénales

Altruiste, dévoué et dynamique

Passionné d'aviation : il est pilote
d'avion, de planeur et d'ULM.



Originaire du Cameroun en Afrique centrale, M YAMBEN est arrivé en France en 1989 pour poursuivre ses études supérieures qui ont été sanctionnées par des diplômes d'ingénieurs.

Salarié pendant une dizaine d'années de plusieurs entreprises d'ingénierie dans le bâtiment et l'aménagement du territoire, il a choisi de s'installer à son compte en juillet 2008 à REAU où il dirige actuellement un bureau d'études de six personnes (HELIOS INGENIEURS CONSEILS).

Pourquoi avoir choisi d'être un élu? Installé à REAU en 2003 son choix de se présenter au suffrage des concitoyens a été motivé par l'arrivée de plusieurs projets qu'il ne souhaitait pas dans notre commune (la prison en l'occurrence) et par la volonté de mettre son expérience personnelle et professionnelle au service de la commune.

votre fonction en mairie ? Membres des commissions d'urbanisme, travaux, environnement, CCAS et appel d'offres. Il a été adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux jusqu'en 2011.

Il préside aussi le comité de jumelage entre notre commune et la commune de DAR EL BARKA en Mauritanie.

Portrait en quelques mots.

Marié

Quatre enfants

Ingénieur et gérant d'entreprise

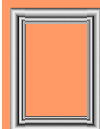


Pondéré et à l'écoute

Passionné par son métier et par sa famille. Il se passionne aussi pour les activités associatives. (il anime une association de développement en Afrique)

Pour Réau...

Mon énergie au service des réaltaises et réaltais pour que la commune bouge.



HOMMAGE A LAURENT DEJEUX

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Laurent DEJEUX le 12 juillet 2012.

Laurent, c'est un enfant du pays, issu d'une famille installée sur la commune depuis plusieurs générations.

Après avoir passé toute son enfance à Ourdy, il s'est installé à Réau avec Marie Jo son épouse. C'est là qu'ils ont élevé leurs deux fils Pascal et Frédéric.

Il a prouvé son attachement à la commune en s'investissant depuis une trentaine d'années.

Investissement en tant qu'élu, sous plusieurs mandatures, où il a été tour à tour conseiller municipal, Maire Adjoint et Vice Président du SAN.

Volonté de s'impliquer encore dans l'avenir de sa commune, en présentant à nouveau une liste aux dernières élections municipales. Bien que n'ayant pas pu réaliser ce souhait, il a voulu continuer à défendre les intérêts de la commune, en représentant Réau jusqu'à ces derniers mois, auprès du SICTOM et du SMITOM.

Il était très actif également dans le monde associatif, en tant que Président de l'Amicale des anciens élèves de l'école de Réau, dont il est l'initiateur, permettant les retrouvailles dans anciens élèves à travers des manifestations telles que les tournois de cartes, la brocante, le repas annuel... En tant que membre, pendant plusieurs années du comité des fêtes où il a contribué à l'animation de notre village.

Toujours présent avec son épouse, aux cérémonies et impliqués dans tous les moments forts de la commune, il a marqué la vie de Réau et son absence va être encore plus remarquée.

La saga de Réau

Nous reprenons le fil de notre histoire vers 1881 où notre instituteur Adolphe HAVARD retranscrit les études détaillées sur Réau appelées « **monographies communales** ». Celles-ci étaient établies, souvent à l'initiative de certains instituteurs ou de sociétés historiques locales avant que le ministère de l'instruction publique ne généralise cette pratique, en vue de préparer les expositions universelles de 1889 et 1900. Ces monographies synthétisaient pour chaque commune la situation géographique, le climat, l'histoire locale, l'organisation de l'instruction, la nomination des personnalités remarquables, la liste des curés, des instituteurs (en définissant le rôle) et tout problème au sein de la commune y était notifié.

Et à Réau ?.....

Chez nous elles existent, vous pouvez même les consulter aux archives départementale de la Seine et Marne, malheureusement, elles ne sont pas très riches et mal lisibles. Pour vous, en voici un résumé qui se compose de trois parties

Nous vous rappelons que ces textes ont été retranscrits en 1881 par cet instituteur qui relate des faits passés et présents à la date de rédaction (grâce à la mémoire orale des habitants de l'époque et de certains textes officiels)

1- La notice géographique

Notre « petit village » de Réau appartient au conté de Brie comte robert dont il se situe à 9 km au nord de Melun. Son altitude de 89 m par rapport au niveau de la mer. Sa population était de 384 habitants répartis à Réau, ainsi que sur les 2 hameaux (Villaroche 105 habitants) et Ourdy (52 habitants) puis sont citées les fermes d'Eprunes, du Plessis Picard et le château de Galande et de Viercy dont la population est flottante car ces fermes occupent toute l'année la plupart des habitants de Réau. Selon la répartition cadastrale crée en 1840, sa superficie était de 1331h et 97a.



Il est fait état d'un territoire agricole en grande partie consacré à la culture de betteraves, de céréales (froment, avoine), le seigle y étant peu cultivé et le maïs vert employé uniquement comme fourrage. La pomme de terre n'est cultivée qu'en provision nécessaire à chacun, de même que les arbres fruitiers qui sont propres à chaque jardin.



Quand aux animaux, les génisses, bœufs et chevaux exécutent une partie des travaux agricoles et fournissent un excellent fumier. Peu de vaches, certaines fermes n'en possèdent pas, par contre beaucoup de moutons d'espèces variées et primées dans les concours. Les volailles sont nombreuses et vendues sur le marché de Melun. Le commerce sur Réau consiste en la vente des produits agricoles à écouler (principalement sur Paris) ; les quelques commerçants sur la commune suffisent à peine, Melun et les communes voisines comblent ce déficit.

En ce qui concerne l'industrie, la distillerie de la betterave est en plein essor, 4 usines travaillent près de 5 mois par an à la production d'alcool.



Sur place, un charron, un maréchal, un bourrelier entretiennent le matériel agricole courant.

2- l'histoire de l'enseignement

Notre instituteur note dans ses monographies que « *lès documents qui pourraient nous servir à faire de l'histoire dans la commune depuis les temps les plus reculés sont peu nombreux, et leur insuffisance ne permet pas d'établir une suite de faits intéressants.* »

C'était l'Eglise qui dominait les municipalités et le curé avait la « toute puissance »

c'est la raison pour laquelle les plus vieilles archives connues sont celles des registres de



La saga de Réau

baptême datant de 1646. Pour Réau le plus ancien document concernant les instituteurs date du 22 avril 1731 car **Monseigneur COURTINGER** curé de Réau écrivait à l'archidiacre de Melun « **COUET** » pour rappeler à l'instituteur ses « *obligations* » et la position qui devait être la sienne:

- Sonner 3 fois le jour, l'Angélus
- Monter l'horloge
- Avoir soin des cloches
- Sonner les morts
- Premier sonneur aux enterrements

Le tout pour un salaire fort modique de 25 sols + 10 sols pour assistance.

Tel était son rôle en 1731 à Réau. L'instituteur semblait jouir d'une considération d'autant plus grande qu'il remplissait avec plus de zèle ses fonctions de 1^{er} sonneur et fossoyeur, ses fonctions d'éducateur n'étaient que secondaires.



Quelques dates retiennent l'attention :

18 Aout 1793, trace d'un litige communal suivi d'une délibération du conseil de la commune notant qu'un instituteur « **Charles-Nicolas SAVARY** » greffier et maître d'Ecole de la paroisse de Réau était pourvu d'une autre place en la paroisse de Gretz. Il est donc invité à rendre tous ses pouvoirs : clefs, registres, et à quitter les lieux. Celui-ci refuse de s'y soumettre et de comparaître à l'assemblée où il est convié.

27 Septembre 1793, nouveau litige concernant cette fois-ci les mémoires et recettes du même instituteur. La municipalité refusant de lui verser 250 livres pour l'enseignement des enfants de Villaroche, qui lui avaient déjà été versées par le chapitre de Notre Dame de Paris. Son in conduite a fini par éloigner les élèves de son enseignement et le rapporteur lui reproche de n'avoir plus d'écoliers. Après cette délibération, plus de trace du « **sieur SAVARY** »

A la suite de cette période, le conseil de la commune précise davantage les attributions de l'instituteur :

- arrête que l'instituteur sera logé dans la maison presbytérale du côté droit en entrant, définition est faite du logement avec une partie de jardin qui y est affectée, de même qu'un poulailler. L'autre moitié serait mise en location.

- Fixe ses appointements, c'est la commune qui paiera à l'instituteur la somme de 1000 livres par an, afin qu'elle envoie leurs enfants « *aux instructions* », il devra :

- Tenir ses classes de 8h à 11 h et de 13h à 16h avec un programme qui comprenait lecture, écriture, calcul et morale sous le nom d'obéissance et honnêteté.
- Remonter exactement l'horloge.
- Aura la jouissance des 2 puits, le droit de passage dans la petite et grande cour pour vaquer à ses bâtiments.

C'est le citoyen « **JEAN RAYMOND** » qui est accepté par la commune pour remplir ces fonctions, puis lui succèdera le sieur « **Antoine-Denis LECONTE** » qui lui, touchera des émoluments qui étaient variables en fonction du nombre d'élèves et leur degré d'instruction.

Ce nouvel instituteur avait été tailleur d'habits, était âgé de 56 ans lors de sa nomination. On pouvait donc devenir instituteur à un âge avancé ce qui laisse à supposer que les fonctions d'instituteur n'étaient pas trop pénibles.....

29 Juin 1830, le conseil municipal vote la construction de l'ancienne école. Comme l'instituteur n'a pas de logement sur la commune, le conseil prie Mr. le ministre de bien vouloir lui accorder une surélévation (qui n'a jamais été ou accordée ou réalisée).

Le conseil ne s'occupe plus par la suite que de dresser la liste des indigents et de fixer les taux de la rétribution scolaire.

1832, l'instituteur « **Alexandre DUBARLE** » qui avait été nommé en 1827 écrit au préfet pour lui parler de sa nouvelle méthode d'enseignement ; traitée par le corps enseignant de « charlatanisme », et demande une gratification pour ses bons résultats obtenus par cette méthode d'enseignement : « **LAVAUX ET JOMARD** »

14 septembre 1834, nomination par le conseil de « **Jean Napoléon MAROIS** » nouvel instituteur (peut-être fils de P-J-M. MAROIS dont il est fait état plus loin).

1^{er} Juin 1881, la liste des instituteurs répertoriés se termine par Adolphe Havard.



La saga de Réau

3- La notice historique

On ne trouve aucune note historique sur le village de Réau, ce qui laisse supposer qu'il n'y a pas « d'histoire ».....??

Le docteur Pélère Pascal dans son ouvrage sur les communes de Seine & Marne note :

« d'un temps mémorial, la seigneurie de Réau appartenait à l'abbaye Saint Père de Melun. Ce village est situé au milieu d'une plaine fertile traversée par la route de Paris à Genève, par Brié Comte Robert et Melun à 2 lieux de ces 2 villages l'une au Nord, l'autre au Sud. »

L'Eglise est un édifice du 14^e siècle qui n'offre rien de remarquable.

Ce village était au diocèse de Sens et dans la 1^{re} division départementale du canton de Melun. Depuis il a été réuni au canton de Brié Comte Robert »

Fin du résumé des monographies communales de Réau

En savoir plus/Source : <http://archives.seine-et-marne.fr>

PORTRAIT D'HIER

Aujourd'hui nous vous proposons l'histoire bien réelle d'un ancêtre de Réau **Pierre Jean Modeste MAROIS**, dont la vie aura été pour ce simple "manouvrier" de l'époque fort bien remplie.....

Pierre Jean Modeste MAROIS (1785-1848), un manouvrier de Réau décoré par Napoléon



Uniformes des régiments d'infanterie de ligne de Napoléon

(1) Grenadiers - (2) Grenadiers (tenue de campagne)

Source : www.napoleon1er.com et <http://ameliefr.club.fr/Planche8.html>

Pierre Jean Modeste MAROIS est né à Réau le 20 octobre 1785, peu avant la Révolution française. Contrairement à de nombreux enfants à cette époque, il survit et son destin est hors du commun pour un simple manouvrier seine-et-marnais. Son père, Jean MAROIS, aussi manouvrier, est lui-même né à Réau en 1758. Sa mère, Marie Élisabeth BÉRANGER, est de Boutigny-sur-Essonne. Ils se sont mariés en juillet 1784.

P.J.M. MAROIS traverse, enfant puis adolescent, la Révolution au rythme des événements, des saisons et de la vie agricole seine-et-marnaise. En novembre 1804, alors qu'il espère se marier, il est rattrapé par ses obligations militaires. Il tire un mauvais numéro et part dès 1806 dans les armées napoléoniennes. Affecté comme grenadier au 7^{ème} régiment d'infanterie de ligne, il devient bientôt grenadier caporal puis sous-officier. Il se retrouve plongé dans les sièges de Roses, Gironne, Hostalrich, Tortose, Tarragone et Valence lors des guerres d'Espagne.

Son régiment passe successivement sous le commandement de la Grande Armée, de l'Armée de Catalogne, de l'Armée d'Aragon (il est blessé au visage au siège de Tarragone en 1811), de l'Armée de Lyon et de l'Armée des Alpes

Nous sommes désormais en mars 1815 ; Napoléon a débarqué de l'île d'Elbe ; c'est le début des Cent Jours. Le 7 mars, les troupes du colonel LABEDOYÈRE dont fait partie P.J.M. MAROIS refusent de tirer sur l'ex-Empereur et se rallient à lui. Le 10 mars se reproduit la même chose à Lyon. Le 11 mars 1815, Napoléon passe en revue les troupes ralliées à Grenoble et décore lui-même P.J.M. MAROIS du titre de Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur.

Tandis que Napoléon poursuit vers Paris, le 7^e régiment est alors envoyé en Sardaigne où, le 26 mars, P.J.M. MAROIS est blessé à l'épaule. Son régiment est bientôt licencié et P.J.M. MAROIS rentre chez ses parents en Seine-et-Marne. Mais pendant sa longue absence, ses parents ont quitté Réau et se sont faits manouvriers à Pouilly-le-Fort, commune de Vert-Saint-Denis. La très modeste solde des Grogards ne lui permet pas de vivre et, très tôt, il reprend le chemin des champs.

P.J.M. MAROIS entreprend de nouveau de se marier et épouse le 24 avril 1816 Marie Claude Sophie LEROY (1794-1870), jeune orpheline, fille de bergers de Savigny-le-Temple, placée domestique à Réau. L'un de leurs témoins de mariage est Joseph Hilaire GARNOT, tuteur de l'épouse, cultivateur à Réau et âgé de 40 ans. Il est à noter que la famille GARNOT est toujours présente à Réau de nos jours.



Le couple aura quatre enfants nés à Pouilly-le-Fort: Sophie (1817-1827), Victoire (1818-1881), et les jumeaux Jean (1828-1901) et Eugène Saint-Ange (1828-1882). En 1833, P.J.M. MAROIS est vigneron lorsqu'il exerce une action en rectification de son nom sur son brevet de Chevalier de la légion d'honneur, ayant été par erreur noté LE MAROIS au lieu de MAROIS. De 1836 à 1846, les recensements de population de Vert-Saint-Denis le notent *manouvrier*.

Pierre Jean Modeste MAROIS décède le 23 octobre 1848 à l'âge de 63 ans à Vert-Saint-Denis, peut-être de la première vague de la 3^è pandémie mondiale de choléra, peut-être des troubles révolutionnaires de 1848, peut-être d'un tout autre motif après une vie très ordinaire mais somme toute trépidante, épuisante et riche en événements de grande renommée.

Corinne Durand

En savoir plus : http://corinne.durand94.free.fr/MAROIS_Pierre_Jean_Modeste1.html

Nous remercions vivement Corinne Durand descendante de P-J-M. MAROIS d'avoir rédigé ce résumé sur son ancêtre et d'en avoir accepté sa diffusion dans Info Réau.



PORTRAIT D'AUJOURD'HUI

Nous venons d'apprendre qu'un de nos jeunes, avec son équipe (tous passionnés d'escrime artistique), vient de remporter une belle victoire hors de nos frontières.

Nous sommes heureux de vous en dire en quelques mots.

Un enfant de Réau, médaille d'or au championnat du monde d'escrime artistique !



Cette discipline consiste en la pratique de l'escrime ancienne, celle que nous voyons dans les films de «cape et d'épée».

Cette année le championnat qui se déroule tous les 4 ans, se tenait au Portugal, à Lisbonne. 18 pays y étaient représentés.

Blaise Laporte est né à Réau, où il a passé toute son enfance, il y vient encore très souvent pour voir sa famille.

Félicitations à Blaise et à toute la troupe de La Garde Des Lys.

Il fait partie de la troupe dénommée « la garde des Lys », l'une des 4 équipes sélectionnées par la fédération d'escrime pour y représenter la France.

Quelle n'a pas été la joie de sa famille et de ses amis dont une partie avait fait le déplacement pour soutenir les 6 escrimeurs en concours, quand à la fin de deux journées d'épreuves, le jury a annoncé les résultats ; **médaille d'or !**

Notre commune a probablement eu ses propres souvenirs nous permettant de mieux comprendre notre village d'aujourd'hui, ses anecdotes, ses hommes courageux, pourquoi pas célèbres, atypiques, hors du commun... nous aimerions les connaître, vous les faire découvrir pour cela nous avons besoin de vos souvenirs, de vos témoignages peut-être même de vos photos.....



Vidéo surveillance :

Le SAN de Sénart a décidé de mettre en place un dispositif intercommunal de vidéo surveillance sur le territoire.

La commune de REAU est concernée par l'implantation de deux caméras : une au niveau du carrefour entre la RD57 et la RD305 (rue Frédéric Sarrazin) et une seconde au carrefour avec la RD306 (près du Parc du Plessis-Picard).

Les emplacements ont été sélectionnés sur avis des services de police.

Il est important de préciser qu'en aucun cas les habitations ne sont visibles, elles bénéficient d'un "floutage" de protection.

Réunion Publique pour la révision du PLU :

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, une réunion publique était organisée le Lundi 17 Septembre à la salle des fêtes afin de recueillir les avis du public sur : **le rapport de présentation** qui est composé d'un diagnostic territorial (la situation de la commune et ses principaux enjeux), de l'état initial de l'environnement, des orientations générales retenues dans le PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durable et sur) et le zonage, des incidences possibles sur l'environnement et évalue la compatibilité au regard des lois et règlements.

Le PADD : C'est un document politique exprimant les objectifs et projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il répond au principe de développement durable qui inscrit le P.L.U. dans des objectifs plus lointains que sa propre durée ; le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

De nombreux habitants étaient présents et tous ont pu échanger avec les élus sur leurs préoccupations en matière d'aménagement de la commune.

Une enquête publique se tiendra prochainement, au cours de laquelle les Réaltais (ses) pourront obtenir des renseignements et faire part de leurs réflexions sur le document.

Un PLU, qu'est ce que c'est ?

*En France, le **plan local d'urbanisme** (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU.*

Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme, essentiellement aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants.

La loi d'engagement national pour l'environnement ou « Grenelle II », du 12 juillet 2010, a modifié plusieurs aspects du PLU : prise en compte de la trame verte et bleue, orientations d'aménagement et de programmation, PLH (programme local de l'habitat) voire PDU (plan de déplacement urbain) intégré dans celles-ci...

Nuisances motos au Plessis-Picard :

Après plusieurs mois de mobilisation, il semblerait que nous ayons réussi à mettre fin aux nuisances dues aux rassemblements de motos sur l'aire de service désaffectée du Plessis-Picard.

La société APRR a finalement accepté d'accéder à notre demande initiale, en "cassant" la chaussée en plusieurs endroits et en la recouvrant de terre, rendant ainsi les lieux impraticables. Ce résultat est le fruit d'une mobilisation des élus communaux, bien épaulés par les services du SAN de Sénart, et en concertation avec la Police Nationale.

A plus long terme, il sera nécessaire de mener une réflexion sur le devenir de ce site, afin de lui trouver une nouvelle destination.



Les habitants interrogent les élus :

Une demande d'organisation d'un concours photos nous avait été formulée dans l'INFOREAU du mois d'octobre 2011.

Ce concours devrait être organisé courant 2013.

Nous vous tiendrons informés des modalités d'organisation de ce concours en début d'année prochaine.

Enquête publique

Une enquête publique est en cours concernant la demande d'autorisation de la société Percier Réalisation Développement pour être autorisée à exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles sur le territoire des communes de Moissy Cramayel et Réau.

L'enquête se déroulera jusqu'au 26 octobre 2012.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des intéressés :

- en mairie de **Réau le jeudi 18 octobre 2012 de 15h à 18h**
- en mairie de **Moissy Cramayel le vendredi 26 octobre 2012 de 15h à 18h**

Conseils municipaux

Lors de la séance du 5 juillet, le Conseil Municipal :

A approuvé la charte de Développement Durable dans le cadre de la politique de l'eau du Conseil Général de Seine-et-Marne.

A pris connaissance du projet de rapport de présentation et de PADD dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Lors de la séance du 10 septembre, le Conseil Municipal :

A émis un avis favorable à la délimitation du domaine public autoroutier concédé, présenté par la société APRR, avec comme réserve la mise au propre préalable des parcelles rétrocédées à la commune.

A procédé à la nomination de deux nouveaux délégués au Sictom de Sénart.

A émis un avis favorable à l'adhésion des communes de Pringy et Dammarie-les-Lys au SIESM de Melun (syndicat d'électrification).

A procédé à la création d'un poste de rédacteur.

A émis un avis favorable sur le dossier de PLU de la commune de Limoges-Fourches.

A émis un avis défavorable sur le dossier de déclaration d'épandage des boues de la station d'épuration de la Snecma.

Monsieur le Maire a présenté le rapport sur l'eau et l'assainissement de Sénart. A la connaissance de l'exposé, des remarques et interrogations ont été formulées, pour transmission au San de Sénart.

Tous les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques

- Mardi 13 novembre 2012
- Mercredi 12 décembre 2012

Elles ont lieu :
**en salle du conseil municipal
à 20 heures**



BREVES

Les horaires d'ouverture de la mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et le Samedi toute la journée
Vendredi après-midi.

MAIRIE

2 Route de Villaroche
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ mairie.de.reau@wanadoo.fr
Site : reau.fr

ROTARY CLUB DE SENART

Collecte 2012 de lunettes usagées.

Grâce à votre collaboration, cette opération a été un véritable succès puisque le Rotary Club de Sénart a collecté au total plus de 1000 paires de lunettes usagées.

Au nom des personnes qui vont les recevoir, le Rotary Club de Sénart vous remercie chaleureusement, de votre générosité.

ENQUETE INSEE

« CONDITIONS DE TRAVAIL »

L'INSEE réalise, entre octobre 2012 et février 2013, une enquête sur les conditions de travail.

L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'aide au logement pour les étudiants

Pour tout savoir sur les aides au logement, différents moyens sont mis à la disposition des futurs et actuels étudiants préparant leur déménagement.

Vous pourrez y trouver :

- des informations sur les aides au logement de la Caf
En effet, lorsque l'on prépare sa rentrée universitaire différentes questions peuvent se poser : comment bénéficier des aides au logement de la Caf ? Quelles démarches effectuer en cas de collocation ? Quelles pièces doit fournir le bailleur ? Le site internet de la Caf est là pour apporter toutes ces précisions !
- des questions - réponses pour mieux les guider ;
- Une estimation en ligne de leurs droits aux aides au logement.

Désormais, il est possible de faire une demande d'aide au logement en ligne en cliquant sur « accéder à une demande en ligne » ou télécharger les formulaires nécessaires en consultant la rubrique « télécharger un formulaire ».

Le 0 810 29 29 29 : ligne directe des étudiants

Du lundi au vendredi de 9h à 17h, les étudiants peuvent être conseillés sur leurs démarches allocation logement étudiant. Ce service téléphonique national est accessible quel que soit leur lieu de résidence.



Le nouveau site d'échange et de partage entre voisins « Entre Sénartais » est lancé et compte déjà 450 inscrits et près de 200 annonces.



Fait pour créer du lien social et favoriser les échanges entre voisins, cette plate-forme géo localisée offre 23 thématiques d'annonces possibles.

Comment y accéder ?
sur internet : www.entresenartais.com,
ou depuis les sites de Sénart ou de votre commune
depuis votre téléphone : www.mobile.entresenartais.com
ou sur l'application iphone entresenartais

Comment ça marche ?
Il suffit de créer votre profil :
• indiquez un pseudonyme qui vous identifie sur le service
• indiquez votre adresse afin de trouver les annonces publiées à proximité
• saisissez votre mail afin d'être alerté lorsqu'une personne répond à votre annonce

Aidez nous à faire connaître Entre Sénartais
Pour devenir ambassadeur et faire découvrir Entre Sénartais à vos voisins,
contactez le San de Sénart au 01 64 13 17 47 - d.mawas@san-senart.fr

Et tout cela près de chez vous ?
Rejoignez-nous sur **Entre Sénartais**
le nouvel espace interactif et géolocalisé dédié aux Sénartais

Dans le cadre d'une action de promotion du site « entresenartais.com », il était nécessaire d'avoir un jeune ambassadeur sur chaque commune de Sénart. Otmane BENSIALI s'est porté volontaire et a été présent lors du forum des associations et du vide grenier lors de la journée du Patrimoine pour promouvoir le site. Nous l'en remercions.

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

COMMUNIQUER SON CHANGEMENT D'ADRESSE A LA CNAV

La Cnav communiquera par courrier le montant imposable de la retraite versée en 2012 au cours du 1er trimestre 2013. Pour recevoir cette information, les retraités franciliens, qui ont déménagé récemment, doivent signaler à la Cnav leur nouvelle adresse avant le 16 décembre.

Chaque début d'année, la Cnav indique par courrier à ses 3 millions de retraités d'Île-de-France, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 62 000 courriers reviennent avec la mention « N 'habite plus à l'adresse indiquée ».

Comment faire ?

Les retraités ont la possibilité de signaler leur changement d'adresse :

- soit **par internet**, en se connectant à www.lassuranceretraite.fr, espace « Retraité », rubrique « Paiement de la retraite », « Comment signaler un changement ? » puis cliquer sur le lien mon.service-public ;
- Soit **par courrier postal**, en écrivant à **Cnav - 75951 Paris Cedex 19** (le retraité doit préciser son numéro de sécurité sociale) ;
- Soit **par téléphone**, en composant le **39 60** (prix d'un appel local depuis un poste fixe. Depuis une box, un mobile ou l'étranger, composez le 09 71 10 39 60).



DATES A RETENIR

**Permanence du
commissaire enquêteur**
(citée en page 21)

Jeudi 18 octobre 2012
De 15h à 18h
En mairie

Dimanche 11 novembre 2012
Cérémonie

11 heures
Au monument aux Morts

Jeudi 15 novembre 2012

SOIREE BEAUJOLAIS

Organisée par le Comité des fêtes
À la salle des fêtes

Permanence de Didier TURBA
CONSEILLER GENERAL

Samedi 24 novembre 2012

En mairie de Réau

De 9h45 à 10h30

Lundi 19 novembre 2012

Assemblée générale
du comité des fêtes

à la salle des fêtes

INFO REAU N°20

OCTOBRE 2012

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Sonia FOUGERON

Impression : Mairie de Réau - Imprimé sur papier PEFC 10-31-179 à 450 exemplaires